

PROCOTOCOLE D'UTILISATION

DES AQUAGOLFES POUR LES ASSOCIATIONS UTILISATRICES

1- Accès équipement :

- Seuls les pratiquants et encadrants pourront accéder à l'équipement.
- Une tolérance pourra être accordée, pour les publics nécessitant une aide.
- Désinfection des mains obligatoire à l'aide de gel hydro-alcoolique à l'entrée de l'équipement

2- Vestiaires :

- Port du masque obligatoire pour tous les usagers (au-delà de 10 ans), jusqu'aux vestiaires à l'aller, ainsi qu'au retour dans les vestiaires.
- Respect des distanciations physiques et gestes barrières dans les espaces communs
- Désinfection des vestiaires (poignées de portes, assises, patères) à l'aide de virucide et de papier jetable mis à disposition
- Respect des jauges par vestiaire (15 places)
- Pour permettre les rotations entre les créneaux, les sacs (habits et chaussures à l'intérieur) des licenciés seront entreposés sur les gradins (zone délimitée), selon les besoins.

3- Bassins :

- Douche savonnée obligatoire
- Un sens de circulation sur les bassins est à observer (cf. plan)
- Respect des jauges par ligne d'eau
grand bassin : 10 pratiquants ou 8 en présence conjointe avec le public
petit bassin (2x8 pratiquants)
- Utilisation de votre matériel pédagogique possible ainsi que celui de GMVA (à disposition).
- Le matériel individuel ne doit pas rester à la piscine.
- Utilisation de l'infirmierie, uniquement pour les soins

4- Prévention :

- Prévention et information envers les adhérents quant à l'impossibilité de pratiquer l'activité en cas de suspicion de COVID, de fièvre ou de toux.
- Les associations tiendront à jour le listing de présence effective de leurs adhérents aux entraînements, afin d'assurer une traçabilité en cas de contamination. Le cas échéant, prévenir l'exploitant qui informera les éventuels usagers qui l'auraient approché.